

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 23 JANVIER 2023



Publié le **25 JAN. 2023**

COMMUNE

DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 17 janvier 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_006

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET

GARANTIE FINANCIÈRE
PARTIELLE D'EMPRUNTS À
CONTRACTER PAR LA
SOCIÉTÉ ANONYME
D'HABITATIONS À LOYERS
MODÉRÉS ALLIADÉ
HABITAT AUPRÈS DE LA
CAISSE DES DÉPÔTS ET
CONSIGNATIONS POUR LE
FINANCEMENT D'UNE
OPÉRATION
D'ACQUISITION EN VEFA
DE 10 LOGEMENTS SIS
8,10,12 ROUTE DE
STRASBOURG À CALUIRE
ET CUIRE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme GUGLIELMI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, Mme DEL PINO (par proc. à Mme MAINAND), M. TAKI (par proc. à M. MICHON), Mme LINARES (par proc. à M. JOUBERT), M. MANINI (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), Mme HEMAIN (par proc. à M. GILLARD), M. ATTAR BAYROU (par proc. à Mme GEHIN), M. MATTEUCCI (par proc. à Mme LE CARPENTIER), Mme VERNAY (par proc. à Mme GOYER), M. AURELLE (par proc. à Mme BLACHERE)

Etai(en)t absent(s) :
M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **25/01/2023**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20230123-D2023_006-DE

Rapport de : Côte TOLLET

La SA d'HLM ALLIADE HABITAT sollicite la garantie financière partielle (15%) nécessaire au financement d'une opération d'acquisition en VEFA de 10 logements sis 8,10 et 12, route de Strasbourg, à Caluire et Cuire.

Pour assurer le financement de cette opération, elle doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) un prêt constitué de 5 lignes de prêt : un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), un prêt locatif aidé d'intégration foncier (PLAI foncier), un prêt locatif à usage social (PLUS), un prêt locatif à usage social foncier (PLUS foncier) et un prêt haut de bilan (PHB 2,0 tranche 2019) aux caractéristiques financières suivantes :

1- L'assemblée délibérante de la Ville de Caluire et Cuire accorde sa garantie à hauteur de 15% pour le remboursement d'un prêt, constitué de 5 lignes de prêt, d'un montant total de 639 654 € souscrit par l'emprunteur SA d'HLM ALLIADE HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°138420.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le montant total garanti par la Ville s'élève à 95 948,10 € augmenté de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt, sachant que la Métropole de Lyon intervient à hauteur de 85 % dans cette garantie.

2- La garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est rappelé que la Métropole de Lyon intervient à hauteur de 85 % dans cette garantie, et qu'une décision favorable a été prise en Commission permanente de la Métropole de Lyon du 21 novembre 2022.

3- Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

4- En contrepartie des garanties accordées, la Ville de Caluire et Cuire bénéficie d'un droit de réservation de 3 % du nombre de logements pour toute opération d'acquisition, de construction ou de réhabilitation.

Le droit de réservation, ainsi que les conditions de mise en jeu de la garantie, sont définis dans la convention de garantie établie entre la Ville de Caluire et Cuire et la SA d'HLM ALLIADE HABITAT.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le contrat de prêt n°138420 en annexe, signé entre SA d'HLM ALLIADE HABITAT, ci-après emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu la délibération de la Commission Permanente de la Métropole de Lyon n°CP-2022-1909 du 21 novembre 2022 accordant sa garantie à hauteur de 85 % ;

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'ACCORDER la garantie financière de la Commune à hauteur de 15,00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 639 654 € souscrit par la SA d'HLM ALLIADE HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°138420 constitué de 5 lignes de prêt, ci-annexé.

La garantie de la commune est accordée à hauteur de 95 948,10 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la SA d'HLM ALLIADE HABITAT pour la garantie des paiements en capital et intérêts des emprunts susvisés;

- DE PRENDRE ACTE que sont annexés à la présente :

- une lettre de demande
- le contrat de prêt n°138420
- un projet de convention

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

25 JAN. 2023



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

